



Communiqué de presse

Embargo 12.09.2008, 16h00

La Neuveville, le 12 septembre 2008

Les cantons de Berne, de Fribourg, du Jura, de Neuchâtel et de Vaud communiquent :

Cadres des administrations communales

Quinze nouveaux diplômés d'une formation intercantonale

La deuxième volée de secrétaires communaux formés dans le cadre du programme intercantonal de formation et de perfectionnement professionnels mis sur pied par les cantons de Berne (francophone), de Fribourg, du Jura, de Neuchâtel et de Vaud ont reçu leurs diplômes vendredi (12 septembre) au cours d'une cérémonie organisée à La Neuveville en présence notamment de trois représentants de gouvernements cantonaux. L'année 2008 couronne la formation de quinze cadres communaux. La première volée avait achevé sa formation en 2006.

Les nouveaux diplômés sont au nombre de quinze, soit sept femmes et huit hommes, répartis de la manière suivante : Berne : cinq, Fribourg : trois, Jura : deux et Neuchâtel : cinq. Ils ont reçu leur certificat respectivement des mains du conseiller d'Etat bernois Christoph Neuhaus, du chef du Service des communes du canton de Fribourg Gérald Mutrux, de la ministre jurassienne Elisabeth Baume-Schneider et du conseiller d'Etat neuchâtelois Jean Studer. La première volée de cadres communaux vaudois est attendue en 2010.

Président de la Commission intercantonale pour la formation et le perfectionnement du personnel administratif communal, Pierre-Alain Némitz a déclaré que face aux défis technologiques (recensement, vote électronique, harmonisation financière, refonte des services cantonaux regroupés, modernisés et informatisés), l'amateurisme n'a plus sa place. Pour lui, seuls des professionnels disposant de solides connaissances peuvent assumer les tâches dévolues aux communes. Il a cependant insisté sur la nécessité de prolonger le perfectionnement professionnel acquis dans ce cadre par des cours spécifiquement cantonaux, car cette formation n'est qu'une plate-forme représentant le plus grand dénominateur commun applicable aux cantons romands. M. Némitz a, par ailleurs, salué l'extension de la collaboration intercantonale en matière de formation au canton de Vaud où un premier cours a débuté ce jour-même à Vevey.

S'exprimant au nom des cinq cantons partie prenante à cette plate-forme de formation, le conseiller d'Etat neuchâtelois Jean Studer a évoqué les changements et les paradoxes de notre temps où les communautés virtuelles connaissent un développement exponentiel, tandis que les cantons et les communes, comme institutions et comme entités territoriales, se révèlent trop petites pour faire face seules aux changements. Elles constituent néanmoins les entités territoriales les plus proches de la population, celles qui couvrent la plupart de ses besoins quotidiens. Dans ce contexte, il a plaidé en faveur de nouvelles complémentarités pour que les prestations publiques, qu'elles soient communales ou cantonales, restent de qualité tout en ayant un coût supportable pour le contribuable.

En recevant les nouveaux diplômés et les invités à La Neuveville, sur le sol de son canton, le conseiller d'Etat bernois Christoph Neuhaus avait auparavant tenu à rappeler l'évidence de la formation continue, soulignant qu'un cadre communal doit continuellement apprendre, se perfectionner et s'interroger pour pouvoir répondre aux nouveaux défis, qui, selon lui, rendent la profession de cadre communal si intéressante et variée.

Note aux rédactions

Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser aux personnes suivantes :

M. Pierre-Alain Némitz, président de la Commission intercantonale pour la formation et le perfectionnement du personnel administratif communal, au 032 481 21 44

Neuchâtel : M. Jean Studer, conseiller d'Etat, chef du Département de la justice, de la sécurité et des finances, au 032 889 64 00.